



SILLAGE

MOT DU MAIRE

Chères Parcaises, Chers Parcais,

Je tenais tout d'abord à vous remercier très sincèrement de m'avoir renouvelé votre confiance. Je suis entouré d'une équipe d'élus volontaires et compétents qui a l'ambition partagée de développer LE TOUR DU PARC selon le modèle vertueux décrit dans notre programme.

Ensuite, je ne peux évidemment introduire ce Sillage sans évoquer la pandémie du COVID19 et le long confinement que nous venons de vivre. Cette période restera à jamais gravée dans nos mémoires. Les Parcais n'ont pas été lourdement impactés par cette pandémie grâce, principalement, à votre sens civique et au respect strict du confinement. Je tenais à vous en remercier et à vous en féliciter. Le virus, bien qu'en régression, est toujours présent, c'est pourquoi je vous invite à maintenir vos efforts notamment au niveau des gestes barrières et du port du masque.

Enfin, je me réjouis de la réouverture des commerces parcais avant la saison estivale et espère que nos opérations de communication à destination des touristes, tant à l'échelle communale qu'intercommunale, permettront d'atténuer les pertes de chiffre d'affaires des entreprises sur l'année 2020.

Bien à vous,

François MOUSSET.

Maire

Élection des élus lors du conseil municipal du jeudi 28 mai 2020.

Maire, François MOUSSET.

	Adjoint	Conseillers délégués	Attributions
1^{er}	Marie-Thérèse TOQUER	Patrick QUILLIEN	Finance, Social, Education, Communication, Sport, Jeunesse
2^{ème}	Jean-Michel CRESPIEN	Christine GOHIER	Travaux, Sécurité, Participation Citoyenne, Événementiel, Associations, Marché
3^{ème}	Magali TOUATI-BERTRAND	Yves JADE	Urbanisme, Aménagement, Environnement, Littoral, Commémorations

À VOS AGENDAS

Au vu de la situation sanitaire actuelle et des mesures gouvernementales, les animations communales sont annulées jusqu'au 31 juillet 2020.

Jeudi 2 juillet à 18h30 : Conseil Municipal.

ACTUALITÉ

Ces dernières semaines de confinement et les mesures gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 ont entraîné des changements dans les emplois du temps et les missions des employés municipaux.

Désormais de nouvelles missions leur incombent : rédaction et mise en place d'un protocole sanitaire à l'école, désinfection des locaux de l'école (intervention 2 à 4 fois par jour), rédaction et mise en place d'un protocole sanitaire au camping municipal ouvert depuis le 2 juin, balisage et entretien des sentiers côtiers (habituellement confiés aux Chantiers d'insertion – Golfe Morbihan Vannes Agglomération), etc.

Mais ils assurent toujours une continuité de service.

VIE QUOTIDIENNE

❖ **Déchèterie :**

La déchèterie de Sarzeau est ouverte aux horaires habituels pour tous les flux.

❖ **Accès à la plage :**

L'accès à la plage est désormais libre conformément à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2020.

ZOOM

Gestion des espaces verts et transition écologique.

Comme annoncé dans le programme électoral, la municipalité souhaite mettre en place une gestion différenciée des espaces verts afin de développer la biodiversité.

Les promeneurs peuvent remarquer de l'herbe haute ou des fleurs sauvages dans les espaces verts ou aux abords des routes, il ne s'agit pas de négligence dans l'entretien de la commune mais d'une gestion différente et délibérée ! La **gestion différenciée** permet de varier et d'adapter l'entretien d'un espace en fonction de ses usages ou des intérêts écologiques ou paysagers qu'il présente. C'est aussi une gestion des espaces verts plus proche et plus respectueuse de la nature. Elle concerne à la fois les milieux naturels et les milieux créés par l'homme (espaces verts comme bordures de routes, ronds-points, cimetière, sentiers côtiers, etc.). Il s'agit de gérer durablement ces zones dans un souci écologique, économique et social en fonction des besoins requis.

Plus respectueuse de l'environnement, la gestion différenciée favorise certaines pratiques. Dans les espaces verts, celle de la fauche tardive en est l'exemple le plus connu. Il s'agit de laisser la végétation se développer bien après la fin du printemps, voire l'été, sur des zones ne nécessitant pas d'entretien régulier et peu fréquentées. On évite ainsi de déranger des oiseaux qui n'auraient pas fini d'élever leurs oisillons ou des insectes qui butinent. La gestion différenciée fait également référence à d'autres pratiques comme la mise en place de prairies, la récupération d'eau de pluie, le ramassage manuel des produits de fauche, le désherbage mécanique, le paillage de massifs, etc.

Par ailleurs, nous remercions les habitants qui entretiennent et fleurissent les bords et les pentes des talus. Cette action collective participe à la beauté des paysages de notre commune.

À noter : la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2013 et a reçu le prix « Zéro Phyto » par Monsieur Allain BOUGRAIN-DUBOURG en 2020.

✍ **LE DICTON**

“ Prendre soin de la nature, c'est garantir une bonne santé à l'humanité ” Nacira Boukli-Hacene

Horaires de la mairie jusqu'au 30 juin 2020.

Ouverture au public : le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h.

Permanence téléphonique : tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18
SAMU : 15
Gendarmerie : 17
Docteur Richard : 02 97 67 34 07
Ecole publique « *Les Courlis* » : 02 97 67 30 70

MARCHÉ

➤ Dimanche matin : place des 4 frères Le Blouch

Directeur de publication : François MOUSSET
Réalisation : La commission communication
Distribution : Elus et agents communaux
Crédit photos : Mairie du Tour du Parc
Impression : Mairie du Tour du Parc
Tirage 1000 exemplaires
Dépôt légal : N° 1516- 09 mai 2017